

**Commune de
Vuillafans**

**Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 05 Avril 2019**

Date de convocation : 02/04/2019

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres absents excusés :	02
Nombre de membres absents :	02

L'an deux mille dix neuf, le 05 avril, à vingt heures, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de M. Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : M. Gérard QUETE, M. Claude CURIE, M. Joël EME, M. Remy JEANNINGROS, Mme Colette THERAGE, Mme Isabelle GASSER-BIZE, M. Bernard CARDEUR, M. Bernard WOZNY, Mme Sylvie PERRET-GENTIL, M. Michel MINARY, Mme Michelle HOUSER.

Membres excusés : M. Adrien ROMAIN, M. Remy JEANNINGROS.

Membres absents : M. Michel BOURQUIN, Mme Adeline RENAUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Claude CURIE est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter deux questions à la convocation : Présentation du devis pour l'achat d'un chauffage pulsé, Demande de remboursement de 2 factures de matériel à M. le Maire pour un total de 140,10euros. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le compte-rendu de la séance du 22 Février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

1 – Demande de la part de M. Philippe JULIEN de PROXI pour l'installation d'une climatisation

M. le Maire informe le conseil de la demande verbale de M. Philippe JULIEN de PROXI pour l'installation d'une climatisation dans le magasin, un devis d'environ 9 000,00 euros, le gérant précise qu'il a subi beaucoup de pertes sur le rayon fruits et légumes dû à la température importante du local de vente durant l'été 2018. L'ensemble du conseil rappelle que la commune a déjà investi plus de 60 000,00 euros pour équiper le magasin avec divers matériels nécessaires à l'exploitation du local commercial. Après un tour de table le conseil vote contre à l'unanimité des membres présents, soit : 10 voix contre, 0 voix pour et 0 abstention.

2 – Travaux de modification de la porte principale à la salle des fêtes (accès handicapés)

M. le Maire informe le conseil que suite à un audit d'accessibilité effectué à la salle des fêtes, nous avons l'obligation d'avoir une porte principale d'accès de 90 cm de large, afin de permettre aux personnes handicapés d'accéder facilement à l'espace public. M. le Maire propose de poser une porte provisoire aux normes, compte-tenu que nous avons le projet de refaire complètement l'isolation du bâtiment, il demande au conseil l'autorisation de réaliser ces travaux. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3 – L'Association Foncière et Pastorale demande l'autorisation de la part du conseil pour faire pâturer un troupeau conservatoire sur les terrains communaux

M. le Maire informe le conseil du projet de convention proposé par le Conservatoire d'Espace Naturel de Franche-Comté, relative à la mise place d'un troupeau conservatoire et des travaux d'installation, après avoir présenté le projet de travaux consistant à la pose d'un tuyau d'approvisionnement en eau potable, afin d'abreuver le troupeau et l'accord de la commune pour traverser les parcelles communales hors exploitation forestière. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Afin de boucler le budget d'installation, le Conservatoire des Espaces Naturels demande une participation de 500.00€ à la commune de Vuillafans ainsi qu'à celle d'Echevannes. Le conseil se prononce pour à l'unanimité.

4 – Demande d'installation d'un réseau électrique dans le local de la dernière voûte du comptoir de la loue

M. le Maire informe le conseil que le dernier local de l'ensemble immobilier du Comptoir de Loue, situé au 14 route de Besançon n'est pas alimenté en électricité. Sur la demande de M. Stéphane MEREL, M. le Maire présente le devis des Ets Ballanche de Mamirolle pour un montant de 2 223,80 euros TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Ce qui permettra de louer ce local.

5 – Modification de la subvention attribuée aux Amis de l'Hôpital pour l'attribuer à l'association en charge d'une animation

M. le Maire informe le conseil que la subvention allouée aux Amis de l'Hôpital d'Ornans sera attribuée spécifiquement au spectacle proposé par l'animatrice de L'EHPAD pour les Résidents. Pour mémoire la somme allouée est de 150.00 €.

6 – Demande pour autoriser la numérisation de notre fichier de l'état civil par le Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté

M. le Maire informe le conseil de la demande du Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté ayant son siège social 5 avenue de Bourgogne à Besançon 25000, enregistré en Préfecture du Doubs sous le numéro 83 41, cette association propose de numériser l'état civil dans les règles imposées : (article L 213-2) pour l'accès à ces documents. Ces délais visent notamment à empêcher l'usurpation d'identité (fraudes aux titres ou fraudes aux prestations sociales) et les atteintes à la vie privée. Les registres de naissances et de mariages sont communicables au terme d'un délai de

75 ans, seuls les registres antérieurs à 1943 sont disponibles. De plus, cette numérisation sera faite dans les locaux de la mairie, les registres ne pouvant être déplacés en extérieur. Les registres de décès et les tables décennales sont communicables immédiatement et cette opération numérisation est totalement gratuite.

7 – Information sur le départ de Mme Corinne MANZ gestionnaire du camping et arrivée de Mme Béatrice MURPHY

M. le Maire informe le conseil du souhait de Mme Corinne MANZ, gestionnaire du camping et Gîte du Pré Bailly en CDD, de ne plus assurer la gestion du camping à partir de la saison 2019 pour convenance personnelle. Il précise qu'il a reçu avec M. Claude CURIE une nouvelle candidate, Mme Béatrice MURPHY qui présente tous les garanties nécessaires pour tenir le poste, après préparation de ce futur contrat avec le Centre de Gestion des agents territoriaux, nous devons délibérer prochainement sur ce futur contrat.

8 - Approbation des comptes de gestions du budget communal et 3 budgets annexes 2018

M. le Maire quitte la salle du conseil et M. Claude CURIE présente les quatre comptes de gestion établis par M. le Trésorier d'Ornans.

Ayant constaté leur adéquation avec les comptes administratifs du budget communal, eau, assainissement collectif et le lotissement du Seux, il demande au conseil l'autorisation pour que M. le Maire signe les documents concernés.

Après délibération, 9 conseillers votent les comptes de gestion du receveur municipal d'Ornans dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice et autorise M. le Maire à signer les documents présentés pour l'exercice 2018.

9 - Approbation des comptes administratifs 2018 du budget communal et des 3 budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Section de fonctionnement :

• Recettes 2018	:	516 638,26 €
• Dépenses 2018	:	418 788,31 €
• Excédent 2018	:	97 849,95 €
• Excédent antérieur	:	402 447,30 €
• Excédent cumulé au 31/12/2018	;	500 297,25 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2018	:	115 535,40 €
• Dépenses 2018	:	61 543,19 €
• Excédent 2018	:	53 992,21 €
• Déficit antérieur	:	- 96 219,38 €
• Déficit cumulé au 31/12/2018	:	- 42 227,17 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2018 ::

- de reporter les 42 227,17 € de déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement),
- de partager les 500 297,25 € d'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
 - 42 227,17 € au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit
 - 458 070,08 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Section de fonctionnement :

• Recettes 2018	:	72 129,98 €
• Dépenses 2018	:	82 853,66 €
• Déficit 2018	:	- 10 723,68 €
• Excédent antérieur	:	71 599,50 €
• Excédent cumulé au 31/12/2018	:	60 875,82 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2018	:	32 519,58 €
• Dépenses 2018	:	78 863,07 €
• Déficit 2018	:	- 46 343,49 €
• Excédent antérieur	:	13 233,78 €
• Déficit cumulé au 31/12/2018	:	- 33 109,71 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2018 :

- de reporter les 33 109,71 € de déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement),
- de partager les 60 875,82 € d'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
 - 33 109,71 € au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit d'investissement,
 - 27 766,11 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Section de fonctionnement :

• Recettes 2018	:	81 508,79 €
• Dépenses 2018	:	80 156,59 €
• Excédent 2018	:	1 352,20 €
• Excédent antérieur	:	47 515,09 €
• Excédent cumulé au 31/12/2018	:	48 867,29 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2018	:	29 657,31 €
• Dépenses 2018	:	87 578,38 €
• Déficit 2018	:	- 57 921,07 €
• Excédent antérieur	:	25 481,17 €
• Déficit cumulé au 31/12/2018	:	- 32 439,90 €

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2018 :

- de reporter les 32 439,90 € de déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement),
- de partager les 48 867,29 € d'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
 - 32 439,90 € au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit d'investissement,
 - 16 427,39 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Section de fonctionnement :

• Recettes 2018	:	176 763,91 €
• Dépenses 2018	:	0,00 €
• Excédent cumulé au 31/12/2018	:	0,00 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2018	:	128 875,34 €
• Dépenses 2018	:	128 875,34 €
• Excédent cumulé au 31/12/2018	:	0,00 €

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2017 :

- de reporter les 176 763,91 € de recettes au compte 002 (recettes de fonctionnement),
- de reporter les 128 875,34 € de recettes d'investissement au compte 1641.
- De reporter les 128 875,34 € de dépenses d'investissement au compte 001.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention les comptes administratifs 2018.

10 - Vote du taux d'imposition des 3 taxes directes locales 2019

M.Claude CURIE présente et commente le tableau relatif au calcul du taux applicable pour 2019 concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti, et la taxe foncière non-bâti, après un tour de table, M. le Maire propose une augmentation de 1,50 %. Le conseil vote à l'unanimité des membres présents ce taux, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

11 - Présentation et vote des budgets primitifs pour le communal et les 3 budgets annexes 2019

M. le Maire réintègre la salle du conseil et M. Claude CURIE présente et commente les 4 budgets primitifs pour 2019 soit :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

Section de fonctionnement :

• Recettes 2019	:	950 324,23 €
• Dépenses 2019	:	604 343,30 €
• Excédent 2019	:	345 980,93 €

Section d'investissement :

• Recettes 2019	:	198 890,06 €
• Dépenses 2019	:	198 890,06 €
• Budget équilibré	:	0,00 €

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif communal 2019, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

BUDGET PRIMITIF EAU 2019

Section de fonctionnement :

• Recettes 2019	:	104 466,35 €
• Dépenses 2019	:	99 522,37 €
• Excédent 2019	:	4 943,98 €

Section d'investissement :

• Recettes 2019	:	74 964,74 €
• Dépenses 2019	:	74 964,74 €
• Budget équilibré	:	0,00 €

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif eau 2019, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Section de fonctionnement :

• Recettes 2019	:	93 361,79 €
• Dépenses 2019	:	82 692,94 €
• Excédent 2019	:	10 668,85 €

Section d'investissement :

• Recettes 2019	:	89 288,53 €
-----------------	---	-------------

• Dépenses 2019	:	89 288,53 €
• Budget équilibré	:	0 €

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif assainissement collectif 2019, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

BUDGET DU LOTISSEMENT DU SEUX 2019

Section de fonctionnement :

• Recettes 2019	:	176 763,91 €
• Dépenses 2019	:	0,00 €
• Excédent 2019	:	0,00 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2019	:	130 000,00 €
• Dépenses 2019	:	128 875,34 €
• Excédent 2019	:	

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif du lotissement du Seux communal 2019, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

12 - Présentation des investissements prévisionnels communal, eau et assainissement collectif pour l'année 2019

M. Claude CURIE présente et commente le tableau des investissements prévisionnels pour les 3 budgets, soit :

- Investissements Communal 2019 :

• Opérations foncières Chenevières et Versants :	20 000,00 €
• Réhabilitation du toit du Gîte :	25 000,00 €
• Renouvellement du chauffage de la salle des fêtes :	16 800,00 €
• Isolation de la salle des fêtes avec changement des fenêtres :	18 153,00 €
• Isolation de l'appartement 12 Place du Champ de Mars :	2 718,71 €
• Réalisation du crépi de la voûte de la cellule du comptoir de Loue :	6 000,00 €
• Pose de trottoirs Rue Carnot (opération voirie CCLL) :	11 420,00 €
• Aménagement cuisine salle des fêtes, pose d'un évier :	1 000,00 €
• Renouvellement d'un poste informatique :	1 200,00 €
• Fourniture et pose branchement électrique + compteur voûte :	500,00 €
• Fourniture et pose branchement électrique + compteur voûte M. Merel :	2 000,00 €
• Acquisition d'un broyeur de branchement pour le tracteur :	3 100,00 €
• Acquisition d'un chapiteau pour le camping :	1 330,00 €
• Acquisition d'un chauffage d'appoint pour la salle des fêtes :	1 953,85 €
• Mise aux normes de la porte d'entrée de la salle des fêtes :	2 000,00 €
• Reconstruction d'un monument funéraire au cimetière :	4 000,00 €

Total 97 175,56 €

- Investissements Eau 2019 :

• Renouvellement canalisation fonte de 60 mm Rue Jean Pierre Bangue :	10 000,00 €
• Création d'un regard de purge sur la canalisation du pont de pierre :	3 000,00 €
• Neutralisation de la canalisation de 60 mm face au Tilleul :	1 000,00 €
• Renouvellement de la pompe n° 2 à la station de surpression :	5 000,00 €
• Renouvellement de la fenêtre de la station de pompage :	2 250,00 €
• Fourniture et pose d'une porte d'accès à l'ancienne source :	2 000,00 €
Total	23 250,00 €

- Investissements Assainissement collectif 2019 :

- Extension collecteur d'eaux usées, Rue des Pommiers : 8 500,00 €
- Réhabilitation d'un branchement EU et EP, Rue Vaux des Neufs : 4 000,00 €
- Réhabilitation d'un branchement EP, Rue Moulin-Haut : 4 000,00 €
- Renouvellement de la pompe de recyclage n° 1 à la STEP : 5 000,00 €

Total 21 500,00 €

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents le projet prévisionnel d'investissement sur les 3 budgets primitifs 2019, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et autorise le maire de signer les documents et d'engager les travaux votés.

13 – Acquisition d'un chauffage auxiliaire pour palier à la casse de la chaudière de la salle des fêtes

M. le Maire informe le conseil que suite à la panne de la chaudière de l'ancienne mairie, nous devons faire l'acquisition d'un chauffage pulsé autonome de secours pour assurer le fonctionnement de la salle des fêtes. M. le maire présente le devis de 1 953,85 euros TTC et demande au conseil l'autorisation de signer le bon de commande, Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

14- Remboursement de l'avance des frais avancés par le maire

- M. le Maire informe le conseil qu'il a fait l'avance de frais d'acquisition de matériels pour le Gîte et le repas des aînés, soit : 1 bouilloire, des nappes, des serviettes et des décors de table en papier. Le total des factures s'élève à 140,10 euros TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents, soit : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

15 – Questions diverses.

- M. le maire rappelle que le samedi 20 avril, nous organisons l'opération " village propre", rendez vous à 8h30 devant la mairie.

- M. le Maire informe le conseil que la fête patronale aura lieu cette année, le samedi 4 mai à 18h30 et que nous organisons l'apéritif à la sortie de la Messe.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

M. le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	